

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial**

SPA TIME Nettoyant ligne d'eau 414970  
Rez.-Nr 414970  
UFI : T082-Q6D1-K10Q-UA22

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyeur alcalin

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur**

BAYROL France SAS  
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex  
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87  
E-Mail bayrol@bayrol.fr  
Internet www.bayrol.fr

**Service des renseignements**

E-mail (personne compétente):  
SDS@bayrol.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

#### Consignes de sécurité

##### Generalités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Prévention

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	< 2,5	Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314
37971-36-1	253-733-5	Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique	<= 2,5	Met. korr. 1, H290 / Eye Irrit. 2, H319

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
1310-58-3	hydroxyde de potassium	01-2119487136-33-XXXX
37971-36-1	Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique	01-2119436643-39-XXXX

**Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII**  
moins de 5 % agents de surface anioniques

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Assurer un traitement médical.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

Risque de lésions oculaires graves.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyen d'extinction**
**Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**  
jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Aucune information disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions lors de la manipulation**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

**Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 5 ans.

**Classe de stockage (RFA)** 8B

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
111-76-2	2-Butoxyéthanol	8 heures Court terme	49 246	10 50	Valeurs limites réglementaires contraignantes

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

**Protection des mains**

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	douçâtre

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	9,09	20 °C	100 g/l	potentiométrique	
Température d'ébullition/ plage d'ébullition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	1,036 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b>					
Aucune information disponible.					
<b>Propriétés explosives</b>					
Aucune information disponible.					

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Substances à éviter

Acide

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

#### Décomposition thermique

Remarque            Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			

##### Toxicité subaiguë - Cancérogène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Tératogène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Cancérogène</b>	Aucune donnée disponible			

**Constatations empiriques**

le produit est irritant pour les muqueuses

**Remarques générales**

les données toxicologiques concernent le composant principal

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	> 90 %			La partie organique du produit est biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

**12.6. Autres effets nocifs**

**Comportement dans les stations d'épuration**

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

**Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Produit de nettoyage recommandé**

eau

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	-	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Aucune information disponible.			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> Aucune information disponible.			

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autorisations

#### Autres réglementations (UE)

Règlement (UE) 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) 1907/2006 (REACH), Décision 2000/532/EG (liste de déchets)  
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV                    5 %  
(composants organiques volatils)

#### Réglementation nationale

##### Remarques relatives à la limitation d'activité

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.  
Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

##### Prescriptions, limitations et interdictions diverses

ZH 1/81 Merkblatt für gefährliche chemische Stoffe".  
ZH 1/124 Betriebsanweisungen für den Umgang mit Gefahrstoffen (A 010)".  
ZH 1/132 Merkblatt : Hautschutz (M 042)".  
ZH 1/175 Merkblatt für die Erste Hilfe bei Einwirken gefährlicher chemischer Stoffe".  
ZH 1/192 Augenschutz-Merkblatt".  
ZH 1/129 Merkblatt : Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe (M 004)".

Classe de danger pour l'eau                    1

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.